

À St Jean du Gard, le 30 mai 2017

Au président de FOR, au secrétaire de FOR et au CA issue de l'AG2016

Voici une ultime demande de réponses et explications sur les graves dysfonctionnements que subit notre association commune, Fruits Oubliés Réseau (FOR) depuis l'Assemblée générale 2016

Nous demandons tout d'abord que nous soit envoyé le Compte Rendu de l'AG 2016 avec en particulier la liste de membres du CA, et à quel titre (association membre) ils ont été désignés (en fonction de l'article 8 des statuts).

Nous rappelons que Christian Sunt est au CA au titre de directeur de publication (validé par AG 2016) que Wilhem Sunt et Sylvie Dupard au titre du Filon, et Jean Aiglin et Sabine Venelle au titre de Fruits Oubliés Cévennes

Nous demandons que nous soit communiqué le tarif de cotisations des associations membres, décidé à l'AG2016

Voyons maintenant les autres dysfonctionnements auxquels nous demandons explication.

article 2 : cette association a pour but de coordonner les actions des associations qui sont membres, d'organiser leur représentation au niveau national et international, de mettre en œuvre leur politique éditoriale et leur communication commune(...). A cette fin elle édite une Revue intitulée " Fruits Oubliés".

Donc en aucun cas FOR ne doit se substituer aux associations locales pour organiser des événements comme le fait illégalement Dominique Garrel depuis 2ans, et Martin Lacroix embauché à cet effet, malgré notre opposition (car non financé par les associations locales).

Car il s'agit de mettre en œuvre une politique éditoriale commune et non de mettre en place la politique éditoriale (et de communication) de FOR.

La Revue (**dont la marque a été déposée par Fruits Oubliés Cévennes à l'INPI en 2002, et qui en détient la propriété exclusive des droits s'y rattachant**) est un outil commun géré par un Comité de rédaction issue des associations membres et dirigé par un directeur de publication désigné par l'AG, et non pas l'organe exclusif de FOR qui en a seulement la charge de la diffusion aux abonnés (l'article 7 des statuts oblige d'ailleurs à une répartition des ressources de l'association).

FOR n'est qu'un outil commun de communication et non pas une association de terrain.

Article 4: l'association se compose : des Associations adhérentes, et de deux membres désignés par le Comité de Rédaction de la Revue.

la bonne règle est d'envoyer chaque début d'année un appel à cotisation auprès des association adhérentes, ce qui n'a pas été fait en 2017, les 2 membres désignés par le Comité de rédaction ne sont pas soumis à cotisations.

article 7 : la répartition entre les associations membres et FOR, du montant des cotisations et autres ressources de l'association sera définie au cours de l'AG de FOR et inscrite au règlement intérieur.

En l'absence de règlement intérieur nous demandons que soit remis à Fruits Oubliés Cévennes les cotisations 2017 des membres situés sur les arrondissements du Vigan et D'Alès

Cet article nous permet de répondre à la demande (lettre recommandée) de D. Garrel concernant le matériel de vente et les stocks de revue car il en ressort que cela n'appartient pas à FOR mais à l'ensemble des

associations membres, et nous en assurons la garde et la mise à disposition auprès des associations, à titre de responsable de publication.

Nous demandons à D. Garrel de restituer ce qui était stocké dans les locaux de la Revue au 4 avenue de la Résistance à St Jean du Gard. Ceci comprend du matériel édité depuis 2000 (qui est la propriété pleine de l'ancien éditeur Fruits Oubliés Cévennes, bien avant l'existence de FOR).

Article 8 : *L'association est dirigée par un CA composé de 2 personnes par associations membres élues pour 3 ans et du directeur de publication de la Revue.*

DONC le pseudo CA réduit convoqué par Martin et Dominique est illégal, il n'a aucun droit de démettre des membres du CA élues par l'AG et représentant des associations membres .

Ces personnes paient leur cotisation à leur association, et le directeur de publication comme tout le comité de rédaction n'est pas astreint à cotisation (sauf décision contraire de l'AG).

Il n'y a pas au CA de représentant de Nature et Progrès Gard, car N&P n'est pas une association adhérente.

Nous demandons l'annulation de toutes les décisions prises par ce CA réduit depuis Novembre 2016.

Nous demandons que les membres du CA non représentants d'une association démissionnent en conformité avec les statuts.

Dans l'immédiat seule la démission de Dominique Garrel, de Martin Lacroix et des auteurs complices des forfaits (vols avec effraction, mise en vente de biens appartenant à des tiers) permettra un retour à l'apaisement.

Nous proposons à nouveau une présidence collégiale de 1 personne par association membre + le directeur de publication pour une sortie de crise démocratique et collective.

Article 8 : *le Conseil d'Administration se réunit (...) ou sur demande du quart de ces membres.*

Nous demandons au secrétaire de réunir un CA au complet, avec la liste des 2 membres par associations adhérentes et cela dans un délai de 1 mois, cette réunion aura lieu à St Jean du Gard siège de l'association.

Par ailleurs depuis 2001 association Fruits Oubliés Cévennes édite une Revue "Fruits Oubliés" dont elle est propriétaire du titre à l'INPI (n°743 au greffe du tribunal d'Alès) cette revue est dirigée par Christian Sunt.

Nous vous demandons de cesser toute publication comportant ce titre et de cesser de vendre ou diffuser toutes les publications portant ce titre sans notre autorisation.

En outre , comme vous avez décidé de façon arbitraire et illégale, de changer de lieu les bureaux de FOR, et comme vous avez récemment démontré votre malveillance (vol avec effraction) vis à vis des associations ayant leur bureau et Centre de documentation (créé en 2001 par Fruits Oubliés Cévennes), nous vous demandons de restituer toutes les clés des locaux encore en votre possession.

Christian Sunt, directeur de publication.

Wilhem SUNT et Sylvie Dupard au titre du Filon, et Jean Aiglin et Sabine Venelle au titre de Fruits Oubliés Cévennes, membres du CA.